



NOTICE D'INFORMATION

POUR LES MEMBRES DE L'IRE (ACTUELS, ANCIENS OU CANDIDATS)

Conformément au Règlement général sur la protection des données UE 2016/679 (dit « RGPD », ensemble avec ses textes d'implémentation et leurs successeurs, la **LOI**), les membres sont informés que l'Institut des réviseurs d'entreprises (l'**IRE**) traite (le **TRAITEMENT**) des données personnelles sur eux (les **DONNEES**), en leur qualité de membre de l'IRE, réviseur d'entreprises (actuel, ancien ou candidat), professionnel étranger détenant un titre équivalent dans un autre pays ou représentant social d'un cabinet de réviseurs.

1. FINALITES

L'IRE traite les **DONNEES** des membres (actuels, anciens ou candidats) pour les finalités suivantes :

FINALITE DU TRAITEMENT	BASE LEGALE SELON LA LOI
Gestion des membres de l'IRE	TRAITEMENTS nécessaires : <ul style="list-style-type: none">- au respect d'une obligation légale à laquelle l'IRE est soumis,- à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'IRE.
Contrôle de la formation continue et des formations (examens d'équivalence, programme de formation annuelle, préparation à l'examen d'aptitude professionnelle, conférences, séminaires)	
Contrôle du respect des normes et devoirs professionnels	
Contrôle du respect par les membres de leurs obligations professionnelles découlant de la législation en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme	
Gestion des notifications adressées par la Police (mesures de procédure civile, instruction criminelle) ou la CSSF (sanctions ou autres mesures administratives) à l'égard d'un membre	
Prévention et conciliation des différends entre ses membres, ou entre membres et des tiers ; examen de recevabilité des plaintes, instruction et traitement des plaintes	
Exercice du pouvoir disciplinaire par le Conseil de discipline, préparation, exercice et suivi des actions disciplinaires	
Mise à disposition du public de la liste des réviseurs d'entreprises et du rapport d'activités	
Gestion des activités du secrétariat, de l'assemblée générale, du conseil et des commissions et sous-commissions de travail (procès-verbaux, préparation/soumission de la documentation)	Intérêts légitimes de l'IRE (gestion de l'organisation)
Gestion des candidats à la promotion générale annuelle dans les ordres nationaux	Intérêts légitimes de l'IRE (promotion des membres)



NOTICE D'INFORMATION

POUR LES MEMBRES DE L'IRE (ACTUELS, ANCIENS OU CANDIDATS)

Diffusion du magazine de l'IRE

Intérêts légitimes de l'IRE
(communication)

2. CATEGORIES DE DONNEES

En plus des DONNEES que les membres communiquent directement à l'IRE, l'IRE est susceptible de traiter les catégories de données suivantes (éventuellement obtenues de tiers), notamment :

- informations relatives à l'activité (date de début et fin d'exercice),
- contenu des notifications adressées par la Police ou la CSSF,
- contenu des plaintes déposées contre des membres, dossiers d'instruction des plaintes, échanges entre parties et documentation des décisions, et
- dossiers de contentieux disciplinaire.

3. DESTINATAIRES DES DONNEES

L'IRE peut être amené à partager les données des membres :

- avec les administrations, autorités et régulateurs locaux compétents, pour faire face aux obligations légales auxquelles l'IRE est soumis, ou remplir les missions lui confiées par la loi,
- à des fournisseurs de services (prestataires informatiques, avocats, consultants),
- les plaignants ou contreparties en cas de litige ou contentieux, et
- le public, lorsque cela est requis pour l'exécution des missions confiées à l'IRE par la loi.

4. TRANSFERT DES DONNEES HORS UE/EEE

Les DONNEES ne sont normalement pas transmises en dehors de l'Union européenne. Si un tel transfert s'avérait nécessaire, l'IRE mettra en place des garanties appropriées telles que requises par la LOI.

5. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les DONNEES seront conservées pendant la durée prescrite par la législation applicable à l'IRE (y inclus dans certains cas après que la personne concernée a cessé d'être membre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des missions de l'IRE).

6. VOS DROITS

Conformément à la LOI, vous bénéficiez des droits suivants :

- d'un droit d'accès aux DONNEES : conformément à la LOI, l'IRE pourra demander de préciser, avant toute fourniture de DONNEES, sur quelles DONNEES ou quelles opérations de TRAITEMENT la demande d'accès porte, et
- du droit de rectifier les DONNEES.



NOTICE D'INFORMATION
POUR LES MEMBRES DE L'IRE
(ACTUELS, ANCIENS OU CANDIDATS)

Dans les cas limitatifs et selon les conditions fixées par la LOI (auquel cas l'IRE vérifiera au préalable que ces conditions sont remplies), vous bénéficiez des droits suivants :

- le droit d'effacement des DONNEES,
- le droit de demander la limitation du TRAITEMENT,
- le droit de s'opposer au TRAITEMENT pour des usages de prospection ou pour tout autre motif légitime, et
- dans la mesure où cela est techniquement possible, le droit de demander la portabilité des DONNEES fournies à l'IRE en vue de les communiquer à un autre responsable du traitement.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) concernant le TRAITEMENT de leurs DONNEES.

Pour toute question relative à la protection des données, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données Personnelles (Data Protection Officer) à l'adresse contact@ire.lu.

Fin